

Le concept d'habitat inclusif et citoyen

LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre la politique sociale, le cheminement législatif, les objectifs recherchés à travers les lois ASV et ELAN.
- Savoir repérer les opportunités pour développer un projet d'habitat inclusif et citoyen.
- Bien choisir le lieu, définir les objectifs de fonctionnement et adapter l'environnement architectural.
- Avoir la capacité d'établir un budget équilibré en fonction des financements et subventions attribués.
- Comprendre le concept d'aide à la vie partagée.

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

- Questionnaire préalable à la formation adressé à chaque stagiaire pour identifier les attentes de chacun et adapter l'intervention
- Powerpoint dynamique et rendu visuel et audité de qualité en visio-conférence
- Apport cognitif lors de la formation, contenu rédigé par un pilote de projet
- Évaluation de connaissances en fin de formation

LE PROGRAMME

Module 1 : La problématique démographique et ses enjeux.

- La Dépendance et ses conséquences
- Le positionnement des EHPAD
- L'isolement social « Villes déserts surpeuplés »
- Qu'entend-on par autonomie ?
- La loi d'adaptation de la société au vieillissement
- La loi ELAN ou loi logement 2018 est la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, du 23 novembre 2018.

• Echanges avec les participants

La politique mise en place pour le grand âge et la prévention de la dépendance vous semble-t-elle cohérente avec la situation socio-démographique ?

Module 2 : Le préalable légal, indispensable pour la reconnaissance d'un habitat inclusif.

- Les zones urbaines et les zones rurales des démarches différentes
- Les opportunités foncières et immobilières
- Les ressources géographiques humaines, politiques et financières
- L'engagement d'un comité de pilotage et la synergie des compétences.
- Rechercher ou construire une structure porteuse pour asseoir les financements

Module 3 : Bien choisir le lieu, définir les objectifs de fonctionnement et adapter l'environnement architectural.

- Un site et une architecture adaptée à la population accueillie
- Un environnement favorisant l'autonomie
- Le type de projet : intergénérationnel, social,
- Des opportunités pour construire l'aide à la vie partagée
- Décret N°2019-629 relatif aux financements de l'AVP.
- Arrêté du 24 juin 2019 définissant le cahier des charges de l'AVP et la conception de l'habitat.
- Un nouveau métier quel profil professionnel ?

• Echanges avec les participants

Quels sont à votre avis les principaux critères de la réussite d'un projet d'habitat inclusif ?

Comment voyez-vous votre projet et comment organiseriez-vous l'accompagnement à la vie sociale ?

Module 4 : Avoir la capacité d'établir un budget équilibré en fonction des financements et subventions attribués.

- Une structure pour financer le projet, établissement public, société d'économie mixte, bailleurs sociaux, autres.
- Des prêts spécifiques pour faciliter l'accès aux logements : PLS, PLUS, PLAI.
- Le financement des parties communes, l'assimilation à un logement foyer change la donne.
- Les subventions une recherche assidue chronophage.
- L'apport de fonds propres du partenaire un élément clé bien souvent.
- Des loyers parfois toutes charges comprises à prendre en compte.

Questionnaire de satisfaction.

Questions autour des différents thèmes abordés, les opportunités proposées par MEDICONSEIL pour approfondir le sujet et/ou accompagner les projets d'habitat inclusifs.

Retours sur la journée, son animation et son contenu.

QUIZZ

Si vous êtes en situation de handicap, pour les formations réalisées au sein de MEDICONSEIL, les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour les formations réalisées dans les locaux des clients, ce dernier est responsable de l'accessibilité de ses locaux. Nos formations sont accessibles à tout type de handicap. Afin d'adapter au mieux la prestation (rythme, contenu, supports...), merci de contacter :

notre **référént handicap** par téléphone au 05.59.71.25.29 ou par email : contact@mediconseil-formation.fr

Durée :

1 jour

Date :

3 juillet 2024

Horaires :

9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu :

100% digital en visioconférence

Prérequis

Aucun.

Public

Représentants d'associations, Directions d'établissements médicosociaux, élus et techniciens des conseils Départementaux, fédérations : FEHAP, FNAQPA, FNADEPA, ...

Organisation et modalité

100% digital en visio-conférence

Délai d'accès

Nous contacter.

Intervenants

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Directrice des programmes immobiliers pour Pau Béarn Habitat.

Consultant MEDICONSEIL et pilote d'un projet innovant d'habitat inclusif et citoyen.

Évaluation

Évaluation à chaud réalisée au sortir de la formation à partir d'un questionnaire transmis à chaque stagiaire.

Un certificat de réalisation remis à l'issue de la formation.

Évaluation à froid 3 mois après la formation.

TARIFS ET

RENSEIGNEMENTS :

Cabinet MEDICONSEIL FORMATION

Référént pédagogique :

Angélique CROCHET

☎ 05 59 71 45 29

angelique.crochet@mediconseil-formation.fr

Référént administrative et handicap :

Léa HELOU

☎ 05 59 71 45 29

contact@mediconseil-formation.fr

🌐 www.mediconseil-formation.fr